



Municipalité de Sainte-Claire

Demande de dérogation mineure Avis public de consultation

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 6 février 2023 à 20h00, à la salle du Conseil sise au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2022-06:

Nature et effets : Cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme l'implantation de la résidence qui sera localisée à 0.84 mètre au lieu de 2 mètres du nouveau lot, et ce, tel qu'exigé selon la grille des spécifications de la zone 181-Ha au sens du règlement de zonage numéro 2022-720. La résidence sera localisée à 0.84 mètre de la ligne latérale suite à la succession pour l'agrandissement du lot 3 713 277 afin d'éliminer l'empiètement de la résidence sur le lot 3 713 279 tel qu'illustré au plan réalisé par Monsieur Marc-Antoine Boucher, arpenteur-géomètre, en date du 29 novembre 2022.

Identification du site concerné : 31, route des Abénakis, zone 181-Ha.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 6 février 2023.

Donné à Sainte-Claire, ce 16^e jour de janvier 2023.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint

Simon Roy, DMA, OMBE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis à bureau municipal le 16 janvier 2023 et à l'Église le 16 janvier 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour de janvier 2023.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint

Simon Roy, DMA, OMBE